

CONVENTION SUR LE COMMERCE INTERNATIONAL DES ESPECES
DE FAUNE ET DE FLORE SAUVAGES MENACEES D'EXTINCTION



Vingt-quatrième session du Comité pour les animaux
Genève (Suisse), 20 – 24 avril 2009

RAPPORT DE L'ATELIER SUR L'EVALUATION DES GRANDS DAUPHINS
DE L'OCEAN INDIEN: RESUME SOMMAIRE

Le présent document d'information est soumis par l'UICN.*

* *Les appellations géographiques employées dans ce document n'impliquent de la part du Secrétariat CITES ou du Programme des Nations Unies pour l'environnement aucune prise de position quant au statut juridique des pays, territoires ou zones, ni quant à leurs frontières ou limites. La responsabilité du contenu du document incombe exclusivement à son auteur.*

Résumé Sommaire

Un atelier sur l'évaluation des grands dauphins de l'océan indien (*Tursiops aduncus*) utilisant les Iles Salomon comme étude de cas a eu lieu du 21 au 23 août 2008 à Apia, Samoa. Cet atelier a été planifié et organisé sous les auspices du Groupe de Spécialistes des Cétacés et a réuni 19 participants invités provenant de huit pays. Le soutien financier nécessaire à l'organisation de cet atelier a été fourni par les organisations *WWF (International)*, *The Ocean Conservancy*, *Animal Welfare Institute*, *Humane Society of the United States*, *Whale and Dolphin Conservation Society*, *U.S. Marine Mammal Commission* et *U.S. National Oceanic and Atmospheric Administration*. L'atelier a été accueilli par le Secrétariat du Programme régional océanien de l'environnement (PROE).

La capture vivante, la détention en captivité et l'exportation des grands dauphins de l'océan indien provenant des Iles Salomon ont commencé en 2003. Ces activités ont suscité un intérêt mondial et ont généré des préoccupations du fait de leurs implications éventuelles sur le plan de la conservation. Le Plan d'Action Global de l'UICN pour la Conservation des Cétacés a décidé comme principe général que les petits cétacés ne devraient pas être capturés ou retirés d'une population sauvage à moins que cette population spécifique ait été évaluée et qu'il ait été établi qu'elle était capable d'endurer les prélèvements. L'un des objectifs principaux du présent atelier était d'approfondir sur les éléments d'une évaluation permettant de remplir ces conditions. Les participants ont noté qu'une évaluation impliquant la délimitation des frontières des stocks, l'abondance, le potentiel reproductif, la mortalité et les tendances ne pouvait pas être réalisée vite ou à moindre coût.

Les sujets spécifiques dont il a été traité lors de l'atelier ont compris les objectifs de gestion et les options d'évaluation, la biologie générale et l'histoire de la vie des grands dauphins, les formes de prélèvement direct des dauphins dans la nature, les autres facteurs présentant des menaces, la définition d'unités pour la conservation, les méthodes d'estimation de la taille des populations et les algorithmes disponibles pour l'évaluation (par exemple les analyses de la viabilité des populations). Un cadre pour l'évaluation a été défini, des propositions pour le prélèvement d'échantillons et les analyses génétiques ont été développées, et les considérations culturelles et autres considérations locales à prendre en compte par les chercheurs travaillant dans la région des Iles du Pacifique ont été résumées.

Il est nécessaire de déterminer l'état de conservation des populations de grands dauphins de l'océan indien autour des îles où il est établi que des mortalités ou des prélèvements (sous forme de prises directes ou de prises incidentes) causés par les hommes interviennent. L'espèce a une aire de répartition côtière limitée à travers une grande partie de l'océan Indo-pacifique sauf dans les zones comprenant des plateaux continentaux étendus. Sa répartition à proximité des rives la rend particulièrement vulnérable à l'exploitation et aux autres menaces anthropogéniques. Dans certaines des régions où ces dauphins ont été étudiés, les populations se sont révélées petites en comparaison des populations de grands dauphins (*T. truncatus*) et d'autres espèces situées à proximité en pleine mer. Les seules concentrations importantes connues (> ca. 1000) sont dans des régions ayant des zones d'eaux peu profondes vastes telles que par exemple la Baie des Requins sur la côte ouest australienne, l'île Stradbroke Nord sur la côte est australienne et le Golfe arabe. Etant donné le caractère restreint des zones offrant un habitat potentiellement adapté, les populations de *T. aduncus* dans les Iles du Pacifique Sud sont susceptibles d'être de petite taille, c'est à dire dans les centaines.

Le gouvernement des Iles Salomon a délivré un permis pour l'exportation de jusqu'à 80 dauphins par an (Secrétariat de la CITES document AC 23 Doc.8.5) et il a été rapporté lors de l'atelier que le

niveau annuel d'exportation autorisé était en phase d'être augmenté pour atteindre 100 dauphins de toute espèce, mais cela ne concerne très probablement que l'espèce *T. aduncus*. Si une règle internationale standard était appliquée à la situation présente pour autoriser un prélèvement annuel se montant à 1% ou 2% d'une population (conformément à la CBI, l'ASCOBANS, etc.), la population locale de *T. aduncus* devrait au moins se monter à 5000 ou à 10 000 pour supporter le niveau des exportations autorisé.

Sur la base de l'état des connaissances actuelles sur les grands dauphins de l'océan indien à travers leur aire de répartition, et des informations sur cette espèce dans les Iles Salomon examinées lors de l'atelier, l'abondance dans la zone des captures vivantes récentes semble être bien en deçà de 5000. Au moment de l'atelier, une étude basée sur l'identification photographique en cours dans la zone de l'Ile Guadalcanal n'a répertorié seulement qu'un peu plus de 100 individus. Les efforts d'évaluation de population doivent être étendus si les activités de captures vivantes se poursuivent. Il a été conclu que la meilleure approche pour évaluer l'abondance et délimiter les populations serait une combinaison des analyses marquage-recapture des données issues de l'identification photographique et des analyses génétiques des échantillons de tissus. On a considéré que les grands dauphins de l'océan indien n'étaient pas prélevés lors de la chasse ciblée dans les Iles Salomon mais si c'est le cas, alors les deux types de prélèvements – captures vivantes et chasse – devront être prises en compte pour toute évaluation de l'état de la population.